



BOULANGERIE LE FOURNIL D'ASSIER

Madame DOS SANTOS et Monsieur BOUZOU
350, Route Galiot de Genouillac

46320 - ASSIER

Assier, le 12 janvier 2026

Madame, Monsieur,

Conformément au bail commercial signé avec la commune et notamment l'article 4.2 – Révision du Loyer – une révision annuelle du loyer, de plein droit, est réalisée au 1^{er} janvier.
Elle est calculée selon l'indice des loyers commerciaux.

Le conseil municipal, lors de sa séance du 06 janvier dernier, a procédé à la révision de votre loyer.

Le montant de votre loyer à compter du 1^{er} janvier 2026 s'élèvera donc à 1549.47€ HT, hors charges.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sincères salutations.

Le Maire

Maxime HUG